

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8<sup>e</sup> séance – 31 mars 2021, 19 heures

(par visioconférence)

---

### Invités présents :

M. Marc Benoit  
Mmes Sandra Boisse  
Annie Bourgeois  
Johanne Carmichael  
M. Sylvain Caron  
Mmes Linda Cazale  
Kiléka Coulibaly  
MM. Jean-Pierre Gauvin  
Benoit Guilmain, vice-président  
Pierre-Gérald Jean  
Étienne Lamy  
Mmes Isabelle Perreault  
Mélisandre Shanks, présidente  
Alisha Wissanji

### Sont aussi présents :

Mmes Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services  
éducatifs et de l'organisation scolaire  
M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy, membre du personnel d'encadrement  
sans droit de vote  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mme Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général

\*\*\*\*\*

Mme Isabelle Perreault se retire pour les discussions du point 5.

M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy s'absente pour les discussions du point 10.

M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy,  
M. Pierre-Gérald Jean et Mme Isabelle Perreault se retirent pour les discussions  
des points 13 et 15.

\*\*\*\*\*

Une pause a lieu de 20 h 40 à 20 h 50.

\*\*\*\*\*

## **Mot de la présidence**

La présidente, Mme Mélisandre Shanks ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle souligne également la première séance de Mme Francyne Fleury à titre de directrice générale intérimaire.

\*\*\*\*\*

## **Mot de la direction générale**

Mme Francyne Fleury souhaite d'abord la bienvenue à tous. Puis, elle remercie les employés de l'organisation qui l'accompagnent virtuellement dans l'exercice de ses nouvelles fonctions ainsi que les membres du Conseil d'administration et les gens à la maison qui ont à cœur la mission du CSSDM. Elle poursuit son intervention en présentant sommairement son parcours professionnel de plus de vingt ans au CSSDM. Elle rappelle l'importance de la collaboration avec les élèves et les parents et souligne le rôle de l'école comme un pivot central du développement des enfants.

Mme Fleury présente ensuite le travail que l'organisation entame sur des dossiers structurants comme le plan triennal de répartition et de destination des immeubles, le plan de l'effectif et le budget. Elle termine son intervention en dressant un bilan des enjeux dans les établissements scolaires, notamment la pandémie de Covid-19, l'installation de purificateurs d'air et la ventilation dans les établissements.

Mme Fleury profite de la séance du Conseil d'administration pour rappeler que du 5 au 9 avril prochain, soit au retour du congé pascal, le CSSDM soulignera la semaine des éducatrices et des éducateurs spécialisés et des préposés/ées aux élèves handicapés. Elle les remercie pour leur travail auprès de cette clientèle et d'être toujours présents pour les élèves.

\*\*\*\*\*

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'adoption de l'ordre du jour suivant est proposée par M. Marc Benoit et appuyée par Mme Kiléka Coulibaly :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période réservée aux questions du public
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 19 février 2021
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 24 février 2021
- 5- CA-01-202103-14 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources au regard de la distribution de la mesure 15197 accroche-toi en formation professionnelle pour l'année 2021-2022

- 6- CA-31-202103-01 Service des ressources financières – services professionnels d’audit externe des états financiers du Centre de services scolaire de Montréal – appel d’offres 24-542P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 7- CA-33-202103-01-A Service des ressources matérielles – amender la demande d’ajout d’espace approuvée par le directeur général du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), lors de la rencontre décisionnelle du 6 octobre 2020 – 1500 places-élèves au secondaire, secteur Nord – Plan québécois des infrastructures (PQI)
- 8- CA-33-202103-02-A Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un bail en faveur de l’organisme « Regroupement des Magasins-Partage de l’Île de Montréal »
- 9- CA-33-202103-03-A Service des ressources matérielles – écoles Louis-Joseph-Papineau et Barthélemy-Vimont / Centre William-Hingston – autorisation pour transmettre des demandes de financement au ministère de l’Éducation en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d’infrastructure publique
- 10- CA-33-202103-04-A Service des ressources matérielles – cession d’actifs et des droits par l’emphytéote pour l’immeuble sis au 6815, 36<sup>e</sup> Avenue (237) – renonciation au droit de premier refus
- 11- CA-2021-03-33 Service du secrétariat général – désignation d’un nouveau représentant au Comité de gestion de la taxe scolaire de l’Île de Montréal
- 12- CA-202103-34 Service du secrétariat général – projet de résolution portant sur la modification du calendrier des séances du Conseil d’administration – année scolaire 2020-2021
- 13- CA-02-202103-15 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – nomination à un poste de direction à l’école Saint-Léon-de-Westmount – année 2020-2021
- 14- CA-29-202103-01 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l’effectif du personnel de direction d’établissement et des gestionnaires administratifs pour l’année scolaire 2021-2022 pour adoption
- 15- CA-29-202103-02 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – profil de compétences de la direction générale du CSSDM pour adoption

- 16- *Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :*
- a) CA-02-202103-13 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Noël-Chabanel – année 2020-2021
  - b) CA-02-202103-14 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Marguerite-De Lajemmerais – année 2020-2021
  - c) CA-02-202103-16 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Ambroise – année 2020-2021
- 17- Rapports d'information :
- a) INF-CA-2021-08 Informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- 18- Suivi concernant la vacance au poste de membre représentant de la communauté
- 19- Rubrique du représentant au CGTSIM
- 20- Levée de la séance

## 2. Période réservée aux questions du public

### 1) Mme Marie-Ève Brouard – présidente du CÉ de l'école Gadbois

Mme Marie-Ève Brouard, présidente du conseil d'établissement de l'école Gadbois, demande aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la direction générale que soit ajouté un poste de direction adjointe pour cet établissement. Bien qu'elle souligne que les besoins soient criants dans plusieurs établissements, la situation de l'école Gadbois est particulière en raison de la présence d'un volet EHDAA et d'un volet alternatif.

La présidente, Mme Mélisandre Shanks, remercie Mme Brouard pour son intervention et cède la parole à Mme Francyne Fleury. Cette dernière confirme que l'établissement ne génère pas de poste de direction adjointe selon les barèmes existants. Elle souligne cependant qu'elle est consciente des défis auxquels fait face la direction de l'école Gadbois et que des réflexions ont lieu pour évaluer la meilleure façon de la soutenir, et ce, dans un souci d'équité. Elle ajoute que des travaux sont également en cours pour revoir les conditions d'attribution des postes.

2) M. Long Vu – parent d’élèves fréquentant une école du CSSDM

M. Long Vu, parent de deux élèves d’une école primaire du CSSDM expose, dans un premier temps, une problématique en lien avec l’organisation scolaire. Il explique que l’établissement fréquenté par ses enfants comporte deux bâtiments (bâtiment principal et annexe) et que seulement cinq minutes séparent le début des classes de ces deux bâtiments, causant ainsi des difficultés à l’heure du début des classes pour les parents. Il demande si une solution peut être mise en place pour éviter le retard des enfants à l’école.

Dans un deuxième temps, M. Vu émet des inquiétudes concernant le respect des bulles-classes au service de garde pendant l’heure du midi. En effet, puisque les masques ne peuvent être portés pendant l’heure du repas, il craint qu’il y ait un risque accru de transmission de la Covid-19 à cette période. Il demande donc si des mesures peuvent être prises en prévision de la rentrée scolaire 2021-2022.

La présidente, le remercie pour son intervention et cède la parole à M. Jean Ouimet. Ce dernier propose dans un premier temps de communiquer avec M. Long Vu afin de trouver une solution concernant l’écart de cinq minutes entre le début des classes du pavillon principal et de l’annexe à l’école où sont inscrits ses enfants. Il ajoute qu’il est difficile pour le CSSDM de se prononcer sur les mesures qui seront en vigueur à la prochaine rentrée, puisque ces mesures relèvent de la santé publique et sont, à cette date, inconnues par les centres de services scolaires.

3) Mme Catherine Beauvais-St-Pierre – présidente de l’Alliance des professeures et des professeurs de Montréal

Mme Catherine Beauvais-St-Pierre remercie Mme Francyne Fleury pour la transparence dont elle a fait preuve lors de son introduction, notamment concernant la situation de la Covid-19. Elle demande ensuite si elle appuie les demandes des enseignantes et enseignants faites au gouvernement dans le cadre des négociations nationales ?

La présidente la remercie pour son intervention et cède la parole à Mme Francyne Fleury. Celle-ci affirme que le Centre de services est toujours favorable à de meilleures conditions pour ses employés. Elle rappelle cependant que le Conseil d’administration n’est pas la bonne instance pour poser cette question puisque ni les membres, ni la direction générale ne peuvent prendre position sur les négociations en cours avec le gouvernement du Québec. Elle termine en soulignant qu’elle souhaite un règlement rapide de cette situation puisqu’une grève ne serait pas souhaitable pour les services aux élèves.

4) Mme Louise Leduc – La Presse

Mme Louise Leduc, journaliste à *La Presse*, demande aux membres du Conseil d’administration quel est l’impact du déficit accumulé du CSSDM sur les écoles et sur les services aux élèves.

La présidente remercie Mme Leduc pour son intervention et cède la parole à Mme Lucie Painchaud. Cette dernière souligne que depuis cinq ans, l’équilibre budgétaire est atteint par le CSSDM, mais qu’en raison de la pandémie de la Covid-19, un déficit a été enregistré. Elle assure cependant qu’aucune somme liée au déficit n’a d’impact sur les services aux élèves.

5) M. Matthew Lipscomb – parent d'un élève

M. Matthew Lipscomb, parent d'un élève, exprime aux membres du Conseil d'administration ses préoccupations concernant la santé des enfants en lien avec la toxicité de certains masques qui ont été distribués dans les écoles.

Mme Fleury souligne qu'elle reçoit bien les préoccupations exprimées par M. Lipscomb. Elle mentionne que ces préoccupations et celles de tous les parents sont acheminées aux autorités compétentes (ministère de l'Éducation et Institut national de Santé publique) et que les suivis sont assurés auprès des milieux (enseignants et parents).

6) Mme Laura Wills – membre du CÉ de l'école Barthélemy-Vimont

Mme Laura Wills, membre du Conseil d'établissement de l'école Barthélemy-Vimont, demande aux membres du Conseil d'administration, à quel moment et de quelle façon, la communauté est consultée dans le cadre de travaux sur les propriétés du CSSDM ? Elle s'inquiète que de nombreux projets soient en cours et qu'aucune information ne soit communiquée aux écoles ou aux arrondissements.

La présidente la remercie pour son intervention et cède la parole à Mme Lucie Painchaud. Cette dernière souligne que tous les projets du CSSDM sont accompagnés d'un plan de communication et que les écoles ainsi que les partenaires concernés sont consultés.

7) Mme Marilou Monette – présidente du CÉ de l'école Élan

Mme Marilou Monette, présidente du CÉ de l'école Élan, demande pourquoi le CSSDM n'autorise pas les écoles à installer des purificateurs d'air dans les classes.

La présidente, Mme Mélisandre Shanks précise que les membres du Conseil d'administration ne sont pas porte-paroles du CSSDM et que, pour cette raison, ils ne peuvent répondre à ce genre des questions. Elle cède ensuite la parole à Mme Lucie Painchaud.

Mme Painchaud rappelle qu'une consigne du ministère de l'Éducation (MEQ) a été émise et que celui-ci ne recommande pas l'installation de purificateurs d'air notamment parce que leur efficacité n'a pas été démontrée, parce que des flux d'air créés pourraient empirer la situation et parce qu'ils pourraient créer un faux sentiment de sécurité. Elle souligne également que l'école Élan a obtenu d'excellents résultats au niveau de la qualité de l'air dans l'établissement. Elle termine en mentionnant que le CSSDM travaille en continu avec les experts du MEQ afin de mettre en place les meilleures pratiques.

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 19 février 2021

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par Mme Alisha Wissanji, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal – version corrigée – de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 19 février 2021.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 24 février 2021

M. Pierre-Gérald Jean propose l'approbation du procès-verbal avec une correction technique modifiant le texte du point 23 afin qu'il se lise comme suit :

« À ce point, M. Pierre-Gérald Jean et Mme Mélisandre Shanks soulignent le départ de M. Robert Gendron à la retraite au nom des membres du Conseil d'administration. Mme Francyne Fleury en fait de même au nom des membres de la direction générale ».

L'approbation du procès-verbal tel que modifié est appuyée par Mme Johanne Carmichael.

Le procès-verbal tel que modifié est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER avec corrections techniques le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 24 février 2021.

5. Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources au regard de la distribution de la mesure 15197 accroche-toi en formation professionnelle pour l'année 2021-2022

Document déposé : Rapport CA-01-202103-14 en date du 25 mars 2021 de Mme Nathalie Marie Milkowska concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation des directions des centres de formation professionnelle qui avait pour but de mieux répondre aux besoins de chaque centre en matière d'accompagnement des élèves, et ce, tout en maintenant une certaine équité entre les centres;

CONSIDÉRANT les règles budgétaires;

CONSIDÉRANT la nécessité de répartir la totalité des allocations qui ont été consenties par le ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse de la situation par le Comité de répartition des ressources dans le cadre de la séance du 23 mars 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est PROPOSÉ :

1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le présent rapport;

2° d'APPROUVER les recommandations formulées dans le présent rapport;

3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

Mme Annie Bourgeois demande le vote.

M. Marc Benoit, Mme Sandra Boisse, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, Mme Linda Cazale, Mme Kiléka Coulibaly, M. Jean-Pierre Gauvin, M. Benoit Guilmain, M. Pierre-Gérald Jean, M. Étienne Lamy, Mme Mélisandre Shanks et Mme Alisha Wissanji votent pour.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le présent rapport;
- 2° d'APPROUVER les recommandations formulées dans le présent rapport;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

Mme Isabelle Perreault se retire pour l'étude de ce point.

M. Sylvain Caron s'abstient de voter.

6. Service des ressources financières – services professionnels d'audit externe des états financiers du Centre de services scolaire de Montréal – appel d'offres 24-542P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport CA-31-202103-01 en date du 20 janvier 2021 de M. Éric R. Tétrault et de Mme Marthe Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à exécution sur demande a été attribué à *DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L.* pour les services d'audit externe;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif du CSSDM;

CONSIDÉRANT que la direction du Service des ressources financières a évalué la qualité et l'efficacité de l'auditeur externe, et que les résultats de l'évaluation sont jugés très satisfaisants;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Bureau de l'audit interne de l'éthique et des enquêtes) a été consulté et recommande l'exercice de cette première option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L.* a été sollicité et accepte de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification été consulté et recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Sylvain Caron et APPUYÉ par M. Étienne Lamy, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'exercice de la deuxième option de renouvellement du contrat pour les services d'audit externe d'une valeur prévue de 82 200 \$ à *DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L.* pour les services professionnels en audit externe des états financiers. Ce contrat est d'une durée d'une année.

7. Service des ressources matérielles – amender la demande d'ajout d'espace approuvée par le directeur général du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), lors de la rencontre décisionnelle du 6 octobre 2020 –1500 places-élèves au secondaire, secteur Nord – Plan québécois des infrastructures (PQI)

Document déposé : Rapport CA-33-202103-01-A en date du 30 mars 2021 de M. Maxime Gagnon et de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 6 octobre 2020, le directeur général du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a autorisé de présenter les demandes d'ajout d'espace à soumettre au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre de la mesure 50511 du Plan québécois des infrastructures(PQI) 2021-2031;

CONSIDÉRANT le dépôt au PQI 2021-2031 de neuf (9) demandes d'ajout d'espace pour la formation générale jeunes (FGJ) dont la demande de 1500 places-élèves au secondaire dans le secteur Nord;

CONSIDÉRANT la recommandation présentement à l'étude au MEQ d'inclure les territoires scolaires Saint-Michel Sud, Villeray et Parc-Extension dans le secteur nord;

CONSIDÉRANT que la réhabilitation de l'Académie de Roberval et la bonification du programme scolaire de l'annexe de l'école La Dauversière, combinées à la modification territoriale, permettrait d'ajouter 1000 places-élèves dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il y a toujours un manque de 500 places/élèves et que des études seront nécessaires pour y remédier;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Marc Benoit et APPUYÉ par Mme Alisha Wissanji, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'amendement de la demande d'ajout d'espace soumise au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre de la mesure 50511 du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031;

2° d'AUTORISER la demande d'ajout d'espace à soumettre au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre de la mesure 50511 du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031.

8. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un bail en faveur de l'organisme « Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal »

Document déposé : Rapport CA-33-202103-02-A en date du 16 mars 2021 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'organisme « Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal » loue les espaces excédentaires situés au 5789-5791, rue Iberville;

CONSIDÉRANT qu'une partie du sous-sol ne peut avoir d'autre fonction que de l'entreposage en raison, entre autres, des plafonds très bas;

CONSIDÉRANT que l'organisme demeurera responsable de l'entretien et des assurances de l'ensemble du bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Linda Cazale et APPUYÉ par M. Marc Benoit, Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les représentants désignés du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à renouveler le bail en faveur de l'organisme « Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal », selon les conditions mentionnées dans le rapport.

9. Service des ressources matérielles – écoles Louis-Joseph-Papineau et Barthélemy-Vimont / Centre William-Hingston – autorisation pour transmettre des demandes de financement au ministère de l'Éducation en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques et à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

Document déposé : Rapport CA-33-202103-03-A en date du 30 mars 2021 de Mme Valérie Coutu concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les écoles Louis-Joseph-Papineau et Barthélemy-Vimont / Centre William-Hingston sont des immeubles vétustes d'envergure qui requièrent une importante remise en état à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT le déficit d'investissement en maintien pour les deux bâtiments;

CONSIDÉRANT l'ampleur et les coûts de projet estimés à plus de 50 M\$;

CONSIDÉRANT la délocalisation temporaire nécessaire du Centre William-Hingston pour permettre les travaux du côté de l'école primaire Barthélemy-Vimont;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les infrastructures publiques*, de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Kiléka Coulibaly et APPUYÉ par M. Pierre-Gérald Jean, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale pour transmettre des demandes au MEQ, afin d'obtenir leur appui pour inscrire les deux projets dans le cadre du *Plan québécois des infrastructures* à titre de projet majeur d'infrastructure publique;
- 2° de MANDATER la direction générale pour soumettre au MEQ tous les documents requis dans le cadre de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*;
- 3° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service de l'organisation scolaire, la direction d'unité et le Service des ressources matérielles, pour élaborer une proposition de délocalisation de l'école William-Hingston dans des espaces locatifs externes au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

10. Service des ressources matérielles – cession d'actifs et des droits par l'emphytéote pour l'immeuble sis au 6815, 36<sup>e</sup> Avenue (237) – renonciation au droit de premier refus

Document déposé : Rapport CA-33-202103-04-A en date du 30 mars 2021 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 mai 2006, un acte d'emphytéose est intervenu entre le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et le Centre de la petite enfance (CPE) Repère des mousses pour l'immeuble sis au 6815, 36<sup>e</sup> Avenue (#237), immeuble dont le CSSDM est maintenant le nu-propiétaire;

CONSIDÉRANT la décision 17 du 31 mars 2020, par laquelle le directeur général du CSSDM autorisait la cession des actifs et des droits de l'immeuble par l'emphytéote, le CPE Repère des mousses (Cédant) au CPE Cardio-Puces (Cessionnaire);

CONSIDÉRANT que les recommandations du CSSDM ont été respectées par le CPE Repère des mousses;

CONSIDÉRANT qu'après consultation, le ministère de l'Éducation requiert seulement le projet de cession dûment signé;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre aux CPE de conclure cette cession, le CSSDM doit renoncer à son droit de premier refus, comme inscrit dans l'emphytéose initiale;

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas requis pour des besoins scolaires;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Sandra Boisse et APPUYÉ par M. Marc Benoit, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER la première proposition de la décision 17 de la direction générale prise le 31 mars 2020, laquelle étant nulle et sans objet;
- 2° de PRENDRE ACTE de l'entente de cession des droits et des actifs, intervenue entre les parties prenantes;
- 3° de RENONCER à son droit de premier refus tel que prévu à l'acte d'emphytéose du 31 mai 2006 et de MANDATER le Service des ressources matérielles, afin d'informer le CPE Repère des mousses de cette renonciation.

M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy se retire pour l'étude de ce point.

11. Service du secrétariat général – désignation d'un nouveau représentant au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal

Document déposé : Rapport CA-202103-33 en date du 24 mars 2021 de Mme Imène Bouguettaya concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion de la taxe scolaire de Montréal (CGTSIM) est un organisme public régi par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT les fonctions attribuées au CGTSIM par la LIP, notamment celle de percevoir et d'imposer la taxe scolaire sur le territoire des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal et celle de répartir équitablement les revenus de placement du produit de la taxe scolaire entre ces centres de services;

CONSIDÉRANT que la LIP prévoit la désignation d'un représentant du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) au CGTSIM;

CONSIDÉRANT que ce représentant doit être désigné parmi les membres du Conseil d'administration y siégeant à titre de parent d'un élève ou de représentant de la communauté;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du personnel du CSSDM ne peut être désigné comme représentant au CGTSIM;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté la résolution CA-202010-04, laquelle prévoyait la désignation d'un représentant au CGTSIM et de son substitut;

CONSIDÉRANT que le membre du Conseil d'administration désigné à titre de représentant au CGTSIM a démissionné de ses fonctions le 22 février 2021;

CONSIDÉRANT que le membre du Conseil d'administration désigné à titre de substitut continue d'exercer ses fonctions;

CONSIDÉRANT que le membre substitut siège et vote à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du CGTSIM;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Linda Cazale et APPUYÉ par Mme Alisha Wissanji, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉSIGNER Mme Sandra Boisse à titre de nouvelle représentante du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM) pour la durée non écoulée du mandat du représentant démissionnaire.

12. Service du secrétariat général – projet de résolution portant sur la modification du calendrier des séances du Conseil d'administration – année scolaire 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-202103-34

CONSIDÉRANT que le calendrier annuel des séances du Conseil d'administration adopté le 25 novembre 2020 reflétait la répartition envisagée des dossiers relevant des pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que ce calendrier prévoyait que le plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement et des gestionnaires administratifs pour l'année scolaire 2021-2022 serait adopté à la séance ordinaire du 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT que l'adoption du plan de l'effectif doit être devancée au 5 mai 2021 et que le calendrier des séances doit être modifié à cette fin;

CONSIDÉRANT en outre que la tenue d'une séance ordinaire du Conseil d'administration à la fin du mois de mai permettrait d'éviter une interruption dans la prise de décisions du CA entre cette nouvelle séance du 5 mai et la séance ordinaire du 16 juin 2021 déjà prévue;

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Annie Bourgeois et APPUYÉ par Mme Linda Cazale, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le calendrier modifié pour l'année 2020-2021 tel que déposé en annexe I, faisant ainsi en sorte :
  - d'ajouter une séance ordinaire le 5 mai 2021,
  - d'annuler la séance ordinaire du 12 mai 2021,
  - d'ajouter une séance ordinaire le 26 mai 2021.

- 2° d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier modifié des séances pour l'année scolaire 2020-2021 et de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre du CSSDM ainsi que sur le site Internet.

13. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Léon-de-Westmount – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202103-15 en date du 24 mars 2021 de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT l'accord des associations de cadres concernées l'AMDES et l'AQCS pour procéder à la réaffectation d'une direction d'établissement sans affichage;

CONSIDÉRANT l'obligation de relocaliser une direction d'établissement;

CONSIDÉRANT que M. Éric Dion a démontré lors de son entrevue posséder toutes les qualités et compétences requises pour occuper ledit poste;

CONSIDÉRANT l'article 84a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Kiléka Coulibaly et APPUYÉ par M. Étienne Lamy, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Éric Dion au poste de direction à l'école Saint-Léon-de-Westmount, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Les membres suivants se retirent pour l'étude de ce point : M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy, M. Pierre-Gérald Jean et Mme Isabelle Perreault.

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement et des gestionnaires administratifs pour l'année scolaire 2021-2022 pour adoption

Document déposé : Rapport CA-29-202103-01 en date du 24 mars 2021 de Mme Isabelle Charest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les paramètres de détermination du nombre de postes du personnel de direction dans les établissements du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en formation générale des jeunes, en formation professionnelle et en formation générale des adultes retenus par le CSSDM;

CONSIDÉRANT les précisions apportées et intégrées aux paramètres de détermination du nombre de postes du personnel de direction et de direction adjointe dans les établissements du CSSDM (annexe 2);

CONSIDÉRANT les orientations du CSSDM;

CONSIDÉRANT les tableaux annexés présentant le plan de l'effectif 2021-2022 (annexe 3 et 4);

CONSIDÉRANT les postes octroyés par autorisation du CSSDM à certaines écoles (annexe 3.4);

CONSIDÉRANT les avis des associations du personnel d'encadrement (annexe 5);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de répartition des ressources sur le projet du plan de l'effectif;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

Tel qu'il est PROPOSÉ par Mme Alisha Wissanji et APPUYÉ par Mme Johanne Carmichael, il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le plan de l'effectif du personnel de direction d'établissement de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes ainsi que des gestionnaires administratifs pour l'année 2021-2022 tel que déposé;
- 2° de MANDATER le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences de mettre en application le processus de sécurité d'emploi afin de déterminer les mises à pied, les mises en disponibilité et les réaffectations (affichages), s'il y a lieu;
- 3° de MANDATER le Service des ressources financières afin de poursuivre l'application des paramètres financiers de la contribution des établissements de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

15. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – profil de compétences de la direction générale du CSSDM pour adoption

Document déposé : Rapport CA-29-202103-02 en date du 24 mars 2021 de M<sup>e</sup> Joëlle Landry concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les résolutions CA-202102-27 et CA-202102-31;

CONSIDÉRANT les travaux du comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le profil de compétences proposé en annexe 2 au présent rapport;

CONSIDÉRANT que le processus mis en place a permis de déterminer que la firme *André Filion et associés* répond aux conditions d'admissibilité au plus bas prix;

Tel qu'il est PROPOSÉ par M. Étienne Lamy et APPUYÉ par Mme Sandra Boisse, il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le profil de compétences de la direction générale du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) (annexe 2);
- 2° de PRENDRE ACTE que la firme *André Fillion et associés* est retenue pour le processus de sélection d'une nouvelle direction générale.

Les membres suivants se retirent pour l'étude de ce point : M. Marc Benoit, Mme Annie Bourgeois, Mme Johanne Carmichael, M. Jérôme Gariépy, M. Pierre-Gérald Jean et Mme Isabelle Perreault.

16. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décision ont été inscrits après la séance du Conseil d'administration du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé les rapports suivants, depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
  - a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Noël-Chabanel – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202103-13 en date du 10 février 2021 de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER Mme Geneviève Cadieux au poste de direction à l'école Saint-Noël-Chabanel, à compter du 11 février 2021.

- b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Marguerite-De Lajemmerais – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202103-14 en date du 16 mars 2021 de M. Benoît Thomas concernant le sujet en référence

1<sup>o</sup> de NOMMER Mme Tania Genzardi au poste de direction à l'école Marguerite-De Lajemmerais à compter du 22 mars 2021.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Ambroise – année 2020-2021

Document déposé : Rapport CA-02-202103-14 en date du 24 mars 2021 de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

1<sup>o</sup> de NOMMER Mme Kim Marleau au poste de direction à l'école Saint-Ambroise, à compter du 24 mars 2021.

17. Rapports d'information :

- a) INF-CA-2021-08 Informations au Conseil d'administration concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire

18. Suivi concernant la vacance au poste de membre représentant de la communauté

À ce point, la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, présente aux membres du Conseil d'administration les encadrements légaux concernant le comblement du poste d'un membre représentant de la communauté. Elle présente également le processus qui sera entamé dans les prochaines semaines à cet effet.

19. Rubrique du représentant au CGTSIM

À ce point, Mme Sandra Boisse informe les membres qu'un comité consultatif a été mis sur pied concernant une nouvelle Loi et assure qu'elle fera un suivi à ce sujet dès qu'elle aura plus d'information.

20. Levée de la séance

La séance du Conseil d'administration est levée par la présidente Mme Mélisandre Shanks à 21 h 20.

*Secrétariat général – 26 août 2021*